

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article628>



ASC du Collège Vendôme

- La vie au collège - Foyer socio-éducatif -

Publication date: lundi 8 janvier 2018

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

L'Association Socio-Culturelle (ou Foyer Socio-Éducatif) du collège Vendôme est une association Loi 1901 créée en 1978 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et au développement de la vie socio-éducative.

Ses moyens financiers proviennent principalement des droits d'entrée, fixés à 5€ par élève et plafonnés à 10€ par famille, mais aussi de la vente des photos de classe ainsi que des dons éventuels versés par toute personne morale ou physique (par exemple, en 2013 et 2014, le conseil général a accordé une subvention. Rien d'autre depuis...)

Ses actions actuelles sont :

- * après la création du Foyer des élèves (salle de détente réservée aux membres), renouvellement des jeux et des BD, entretien du mobilier et décoration de la salle,
- * gestion des sorties hors temps scolaire avec participation financière,
- * contribution financière aux sorties en temps scolaire,
- * prise en charge de la sécurité du cross,
- * financement du club « Échecs »,
- * gestion des fournitures d'Arts Plastiques,
- * achat des agendas des délégués,
- * paiement des divers frais de représentation associés à la remise des prix des méritants ou à la remise des Diplômes du Brevet.

L'Association peut également contribuer financièrement à toute action pédagogique initiée par les enseignants, par exemple réalisation de livrets ou organisation de conférence.

Elle peut servir d'intermédiaire financier pour tout projet pédagogique. Par exemple, participation à des concours ou achat de matériel.

Depuis 2012, les fédérations des parents d'élèves ont cherché des solutions pour aider à financer les encadrements des voyages scolaires. Une unique tombola en 2012 a été suivie, depuis 2013, de l'opération « Sapin de Noël », associée en 2014 à l'action « Galette des Rois », la trésorière de l'Association gérant la partie financière de ces opérations (encaissement des chèques et paiement des fournisseurs) pour calculer les bénéfices et les reverser intégralement au Collège Vendôme sous forme de don.